



## *TOUT VA TRES BIEN A CADEI !!!*

### Compte rendu du GT concernant le droit de retrait et d'alerte du 31 janvier 2020

Le Président du CHS CT a convoqué un groupe de travail pour répondre aux droits d'alerte et de retrait déposés par les organisations syndicales en décembre 2019.

Les réponses apportées par l'Administration sont :

– **limiter la réception des contribuables par la distribution de tickets dont le nombre a été défini préalablement par le responsable de l'accueil.** Cette distribution s'effectue par un agent de service civique, accompagné d'un des deux vigiles. Aucun ticket n'est donné aux contribuables devant accéder aux services en étages. En effet, ils sont dirigés directement vers les services concernés (SPF, CDIF, SDE, SIE). Le « voltigeur », présentée comme solution au mois de décembre 2019, semble maintenant poser problème, notamment lorsque tous les tickets ont été distribués.

**FO-Finances** déplore cette attitude plus que passive, et condamne les statistiques biaisées de la DDFIP. L'administration, de ce fait, pourra se targuer de la baisse de la fréquentation des usagers de Nice Cadéi, puisque seuls ceux qui auront un ticket seront comptés, et par conséquent supprimer encore et encore des personnels...

– **informer les usagers** dès que le nombre de tickets prévu est atteint par un panneau lumineux à l'extérieur, et par des annonces sonores...

– **mettre en place de nouveaux horaires réduits d'ouverture du CFP**, dans un premier temps, en expérimentation pendant quelques mois

– **renforcer et développer l'accueil sur rendez-vous.**

Une fois de plus, toutes les solutions que l'Administration a mis en œuvre, ne sont que de la poudre aux yeux.

**FO-Finances** exige un niveau d'emploi compatible à la bonne exécution du service public, et condamne d'autant plus la suppression de 56 emplois dans notre département pour 2020 !!

Vos représentants **FO-Finances** :

Josiane MSILI – Grégory Geymann – Pascal ALLARI  
Erick LESPAGNOL – Serge RAMIREZ